

Prise Multiple



Dossier : la CAF

- * le coin de la fédé,
- * les rendez-vous,
- * les rubriques habituelles,
- * ...



Chers adhérents,

C'est avec le souvenir des yeux pétillants de vos enfants pendant notre arbre de Noël 2012, que je vous adresse ce mot de début d'année. Comme nos enfants ont été les plus sages, c'est tout naturellement que le père Noël est passé nous voir en premier durant cet après-midi festif.

Toute notre équipe espère que vous avez passé d'excellentes fêtes; que les pieds de vos sapins débordaient de présents et vos souliers remplis de chocolat. Mais avant tout que vos petits, vos grands et vous-mêmes êtes en bonne santé.

Bonne et heureuse année 2013

A très bientôt

Nadège Musial
Maman d'Amandine, Clara et Timothé

SOMMAIRE

page 2.....	edito / sommaire
page 3.....	planning / site internet
page 4.....	nouveaux nés / conseil d'administration
page 5.....	permanences
page 6.....	les rendez-vous
page 8.....	dossier : la CAF
page 12.....	Arbre de Noël 2012
page 13.....	Loto 2012
page 14.....	coin de la fédération
page 15.....	bibliothèque
page 16.....	partenariats
page 17.....	c.d.m.
page 18.....	bons de participation
page 19.....	concours

PERMANENCES MATÉRIEL

Impasse Delcourt
91100 CORBEIL ESSONNES
de 9h30 à 12h00

les samedi 16/02 et
16/03 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JUVISY S/ ORGE

samedi 2 février 2013

RÉUNION D'INFORMATION

salle Kergomard

BRETIGNY S/ ORGE

jeudi 7 février 2013

BOURSE AUX VÊTEMENTS

(lieu à déterminer)

samedi 23 mars 2013

les bons de participation sont à la page 18

LE SITE DE L'ASSOCIATION

Vous y trouverez pour info les renseignements relatifs aux:

- Réunions d'informations, Animations, Sorties, Permanences matériel

Mais aussi des liens utiles :

- Les listes nationales et départementales de nos partenaires commerciaux
- Les anciens journaux qui retracent notre histoire
- Un forum constituant un lieu d'échanges entre les familles.

Demandez votre identifiant et votre mot de passe à
Mme HUGUET : isa.jumeaux@free.fr

<http://www.jumeaux91.fr>





BAILLARGEAT Cloé et Sarah 21/02/2011
BEAUPLÉ Rémi et Baptiste 06/08/2012
BERNAL CAMARGO Miguel et Martin 22/10/2012
DELAIRE Quentin et Héloïse 13/06/2012
GIOT Gwendoline et Killian 30/08/2012
GUILBAULT Nathan et Jennifer 19/07/2012
HANICHI Amira et Sultana 17/11/2012
JOUANARD Ambre et Ethan 21/06/2012
MONTORO Inès et David 19/04/2012
RAIZONVILLE Sandro et Giani 23/10/2012
ROQUES Louise et Raphaël 11/06/2012

Nous vous remercions d'envoyer à Christine MARTY (1 rue Pierre de Coubertin 91120 PALAISEAU) la photocopie de votre livret de famille mentionnant la ou les nouvelles naissances au sein de votre famille.

Celle-ci est indispensable pour rendre effective votre adhésion lors de la déclaration à la Fédération Nationale et à l'Union des Associations Familiales.

Félicitations aux heureux parents !

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE - Mme Nadège MUSIAL 4 bis Allée Beauregard 91760 Itteville
claradine@gmail.com

VICE-PRÉSIDENTE - Mme Céline MUSCAT à St Germain les Arpajon
jumeauxetplus91@gmail.com

SECRÉTAIRE - Mme Patricia MANCHON à St Pierre du Perray
famillemanchon@free.fr

SECRÉTAIRE ADJ - Mme Christine LAMOURIC à Ballancourt s/ Essonne
lamouric.christine@neuf.fr

TRÉSORIÈRE - Mme Anne BANSARD à Ris Orangis
anne_loirat@yahoo.fr

ADMINISTRATRICES :

Mme Isabelle ROUGERIE à Viry-Châtillon / isabellerougerie@wanadoo.fr

Mme Christine MARTY à Palaiseau / mesoke.bd@gmail.com

Mme Hélène VITRY à St Pierre du Perray / Invitry@gmail.com

Mme Isabelle HUGUET à Morangis / isa.jumeaux@free.fr

Mme Bernadette DUPONT à Soisy s/ Seine / allkids@club-internet.fr

Mme Claire RETTIG à St Maurice Montcouronne / Cmorpho@orange.fr



Vous pouvez joindre la permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00

ou **01 69 90 50 40**

Vous trouverez au bout du fil des bénévoles, parents d'enfants multiples qui seront en mesure de partager avec vous leurs expériences et qui vous éclaireront dans la mesure de leurs connaissances et de leurs possibilités.

Nous manquons de bénévoles et ne disposons que d'une seule ligne et les questions sont nombreuses ! Aussi nous vous remercions par avance de votre patience et vous conseillons de renouveler votre appel si la ligne est occupée.

C'est ça aussi la vie de parent, patience et persévérance !!!

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de la permanence téléphonique, n'hésitez pas à nous contacter

La permanence matériel se tient une fois par mois à l'adresse suivante :

Impasse Delcourt, Quartier de la Nacelle à CORBEIL ESSONNES

Le local se situe au fond de l'impasse, au 1^{er} étage du bâtiment dans le parking. C'est au bout du couloir.

Nous vous demandons de ramener le matériel **avant 10h30** afin qu'il puisse repartir immédiatement chez d'autres familles.

Le matériel doit être rendu à la date convenue sur le contrat de mise à disposition. Vous trouverez les dates dans le planning situé en page 3.

Il doit impérativement être propre.

Toute dégradation, usure ..., doit être signalée afin de ne pas compromettre la sécurité des enfants qui utiliseront le matériel.

Dans le cas où ces règles de base ne seraient pas pleinement respectées, les chèques de caution seront encaissés sans délai.

Le matériel mis à disposition est renouvelé régulièrement mais les modèles dernier cri ne sont pas toujours disponibles.

Merci de votre civisme et de votre compréhension.



RÉUNION D'INFORMATION

Jeudi 7 février 2013

à 10h à la Salle Kergomard - rue du Guet de St Pierre,
91220 Brétigny sur Orge

Une réunion d'informations vous est proposée par la CAF de l'Essonne en partenariat avec Jumeaux et plus pour échanger sur les différents thèmes qui vous tiennent à coeur, comme le matériel de puériculture, l'allaitement, l'organisation et toutes les questions que vous pourriez vous poser. Une assistante sociale de la CAF ainsi qu'une sage-femme répondront à vos questions sur les différentes prestations. Attention, pas d'activité de prévue pour les enfants ce jour là. Le nombre de place étant fortement limité, l'inscription est obligatoire, ne tardez pas. Par mail : isabellerougerie@wanadoo.fr ou à l'aide du bon de participation en page 18.

BOURSE AUX VÊTEMENTS ET MATÉRIELS

Samedi 23 mars 2013

à 15h, sous réserve de trouver une salle

en effet, il nous est de plus en plus difficile de trouver des communes qui nous accueillent à titre gracieux. Vous pouvez malgré tout réserver vos places, et nous vous tiendrons informé de la situation au plus vite.

Nous organisons une bourse aux vêtements et au matériel de puériculture. Seuls les adhérents peuvent y tenir un stand de vente.

Si vous êtes intéressés, prévenez nous par mail : anne_loirat@yahoo.fr ou en envoyant le bon en page 18 à l'adresse suivante : Mme Bansard Anne 16 square Jean Racine 91130 RIS-ORANGIS

Tous les articles de puériculture sont acceptés (lits, chaises, landaus, poussettes, transats), ainsi que les jouets et vêtements. Cette bourse aux vêtements est gratuite pour les exposants ; tables et chaises sont fournies, mais vous devrez amener cintres et portants si vous souhaitez en utiliser.

Nous vous demandons de bien vérifier les objets que vous vendez : ils ne doivent être ni recollés, ni bricolés, et doivent être conformes aux normes de sécurité française. Nous devons agir en parents concernés et penser aux enfants qui utiliseront ces objets.

La salle sera ouverte à 13h45 pour les exposants, et l'ouverture au public se fera de 15h00 à 18h.

Nous vous conseillons de réserver au plus vite car les places seront limitées. Vous serez contactés par téléphone ou par mail pour confirmer votre participation.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle se tiendra le **2 février à 15h** à Juvisy sur Orge.

A cette occasion, nous vous présenterons nos projets pour 2013, prochaines manifestations, partenariats...

Pour faire avancer notre association, il nous est nécessaire d'avoir un peu de vos idées, de vos envies, de vos besoins...

Votre présence à l'assemblée générale, c'est valoriser le travail de mes collègues et moi-même, mettre un visage sur un prénom : qui aura fait votre carte d'adhérents, répondu au téléphone, mis la photo de vos enfants dans le journal, réservé et remis votre poussette, qui sont ces parents qui vous partage de leur temps ?

Jumeaux et plus, je le rappelle, c'est un mouvement national.

Ce sont comme vous des parents de multiples qui veulent que nos droits et nos difficultés soient reconnus, pour vous, pour les futures parents de multiples mais aussi pour nos enfants à nous qui peut être à leur tour aurons des jumeaux, des triplés...

Alors pour nos enfants, faisons avancer le mouvement.

Rendez-vous donc, le 2 février, **salle montessuy, 36C, rue Montessuy, 91620 Juvisy sur Orge.**

Vous ne pouvez assister à cette rencontre, merci d'adresser votre pouvoir, à Jumeaux et plus 91, 4 bis allée beauregard 91760 Itteville.

Attention, cette fois ci, aucune animation n'est prévu pour les enfants



la CAF

Un point sur les prestations familiales ouvertes aux parents
(et plus spécifiquement aux parents de multiples)

La PAJE: Prestations d'Accueil du Jeune Enfant, elle comprend 4 prestations :

1° - Une prime de naissance de 912,12 € par enfant à naître :

A savoir : sur la déclaration de grossesse à envoyer à la sécu et à la CAF, il faut que le médecin précise bien « GROSSESSE GEMELLAIRE » pour recevoir les 2 primes - ou 3 pour des triplés - si une seule prime vous était versée, ne pas hésiter à contacter la CAF pour leur rappeler le nombre d'enfants à naître. Cette prime est sous conditions de ressources (les ressources correspondent aux revenus à déclarer aux impôts, sans abattement).

Plafonds de ressources 2010 pour les prestations 2012

<i>Enfants au foyer (nés ou à naître)</i>	<i>Couples avec un seul revenu d'activité</i>	<i>Parent isolé ou couple avec deux revenus d'activité</i>
1	34 103 €	45 068 €
2	40 924 €	51 889 €
3	49 109 €	60 074 €
Par enfant en plus	8 185 €	8 185 €

Exemple : pour 2 enfants à naître, un couple percevant 2 revenus ne doit pas déclarer plus de 51889€ aux impôts pour l'année N-2 (2010 pour les prestations 2012).

La prime est versée en une seule fois au cours du 7ème mois de grossesse.

2° - Une allocation de base de 182,43€ par enfant issu de cette grossesse :

Elle est aussi, soumise à condition de ressources (voir ci-dessus). Cette allocation mensuelle est versée jusqu'au mois précédant le 3ème anniversaire de vos enfants, (enfants nés entre le 1er et le 30 juin, l'allocation s'arrête en mai, dernier versement le 5 juin)

Pour le mois de naissance, l'allocation est « proratisée » (enfants nés le 20 d'un mois, vous percevrez les 10/30ème du montant le l'allocation, le 5 du mois suivant)



3°- Un Complément Libre Choix d'Activité : CLCA

C'est une allocation mensuelle versée aux parents qui cessent de travailler ou qui diminuent leur temps de travail , suite à la naissance de leurs enfants.

Ce complément est INDEPENDANT du congé parental à demander auprès de l'employeur. C'est à dire que même les parents sans emploi au moment de la naissance peuvent y avoir droit s'ils respectent les conditions suivantes : avoir travaillé (et cotisé) au moins 8 trimestres (24 mois) durant les 4 dernières années (à partir de 2 enfants) ou durant les 5 dernières années (à partir de 3 enfants).

Si vous percevez déjà les allocations de base, le montant du CLCA sera de :

- 383,59€ si vous cessez totalement de travailler (ou suspendez vos indemnités chômage)
- 247,98€ si vous reprenez une activité inférieure ou égale à un mi-temps
- 143,05€ si vous reprenez une activité entre 50 et 80% (80% correspondant à 28h dans les entreprises soumises aux 35h)

Si vous ne percevez pas d'allocation de base (ressources supérieures aux plafonds par exemple):

- 566,01€ si vous cessez totalement de travailler
- 430,40€ si vous reprenez une activité inférieure à un mi-temps
- 325,47€ si vous reprenez une activité entre 50 et 80%

Le CLCA est versé jusqu'au mois précédant le 3ème anniversaire des enfants (si toutes les conditions sont toujours réunies). La demande auprès de la CAF doit être renvoyée après la fin du congé maternité/paternité (quand vous ne percevez plus ni salaire, ni congés payés, ni indemnités maladie ou chômage) ou plus tard, dans la limite des 3 ans des enfants.

Pour les parents de 3 enfants (ou plus), il existe le COLCA (Complément optionnel de libre choix d'activité), Le montant est plus élevé (809,42€ si pas d'alloc de base ou 626,99€ en plus des alloc de base) mais il est versé pour une durée plus courte: depuis la fin du congé maternité (soit environ aux 5/6 mois des bébés pour des jumeaux) jusqu'au mois précédant leur 1er anniversaire, soit en tout 5 ou 6 mois de perception, ce qui est moins avantageux pour des parents de multiples, à moins d'être sûr de vouloir reprendre une activité à temps plein aux 12 mois des bébés. Le choix entre CLCA et le COLCA est définitif, un seul complément quelque soit le nombre d'enfants.

Spécificité TRIPLES et plus : la durée de versement du CLCA est de 6 ans (jusqu'au mois précédant les 6 ans des enfants). Cependant votre employeur n'est tenu d'accepter votre congé parental que jusqu'aux 3 ans des enfants. Donc si pour garder votre travail, vous devez reprendre à leurs 3 ans, le CLCA s'arrêtera également à leurs 3 ans.

4°- Le complément de libre choix du mode de garde :

Pour ceux qui font garder leurs enfants par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, le montant de la prise en charge partielle du salaire de la nounou dépend des revenus, du nombre et de l'âge des enfants.

Plafonds de revenus

Enfant(s) à charge	Revenus inférieurs à	Revenus ne dépassant pas	Revenus supérieurs à
1 enfant	20 281€	45 068€	45 068€
2 enfants	23 350€	51 889€	51 889€
3 enfants	27 033€	60 074€	60 074€
Au-delà de 3 enfants	+ 3 683€	+ 8 185€	+ 8 185€

Montants mensuels maximums de la prise en charge par la Caf en cas de rémunération directe du (de la) salarié(e) en fonction des plafonds de revenus

Age de l'enfant	Moins de 3 ans	425,75€	285,49€	171,27€
Age de l'enfant	De 3 ans à 6 ans	226,38€	142,77€	85,63€

Exemple : vos revenus imposables sont de 48000€, vous avez 3 enfants à charge, vous percevrez 285,49€ par mois et par enfant de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle, 15% du salaire restant automatiquement à votre charge.

CUMULS possibles:

On peut percevoir le CLCA à taux partiel (activité entre 50 et 80%) et un complément de libre choix du mode de garde, ou le CLCA (activité inférieure ou égale à un mi-temps) et un complément de libre choix du mode de garde réduit de moitié. Les 2 parents peuvent réduire leur activité (50 et 50% ; 80 et 50% ; 80 et 80% etc.) mais ne recevront de CLCA que dans la limite d'un taux plein (383,59€ + alloc de base ou 566,01€ sans alloc de base)

CUMULS impossibles:

Allocations de base et complément familial (pour 3 enfants et plus) CLCA et complément familial (pour 3 enfants et plus) La CAF verse l'allocation qui est la plus avantageuse pour la famille (allocation de base)

Toutes les prestations de la PAJE viennent en supplément des allocations familiales.

A la naissance de vos multiples, vous aurez peut-être droit à une aide au logement, faites votre demande (même si vous êtes propriétaire à condition de rembourser un prêt) simulation sur le site de la CAF.

Pour 3 enfants et plus à charge (nés ou à naître) si vous devez déménager, vous aurez peut-être droit à la prime de déménagement.

Spécificités locales:

Dans certains départements, la CAF est plus généreuse avec les parents de multiples; renseignez-vous auprès de la CAF ou de votre association départementale Jumeaux et plus, Cela peut prendre la forme d'une prime supplémentaire ou d'heures offertes pour bénéficier d'une travailleuse familiale ou TISF,

De même, certains conseils régionaux, certaines municipalités versent également une prime aux parents de multiples,

Sites à consulter :

www.caf.fr et en particulier les rubriques www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance

www.mon-enfant.fr

www.jumeaux-et-plus.fr



Il était une fois à Soisy sur Seine, des dizaines d'enfants gâtés et ravis durant un très bel après-midi, pour la fête de Noël de l'Association Jumeaux et plus 91 !!!

Un accueil chaleureux des familles fut permis par des administratrices et une maman volontaire qui accompagnaient avec plaisir nos petits lutins et nos petites princesses vers la salle du spectacle apprêtée pour l'occasion.

Chhhuutttttt.... « Le père Noël s'est endormi ! » fut un merveilleux spectacle interactif proposé par la troupe Cicadelle : des chants, des tours de magie, des trucages vidéo exceptionnels tenaient en haleine petits et grands pendant 45 minutes féériques.

Grâce à tous les adhérents présents, un goûter garni était offert, en toute bonne humeur, sourires échangés et babines sucrées...

Et bien sûr, une fois réveillé, c'est Le Père Noël en personne qui a accompagné la remise des cadeaux aux enfants de tout âge, venus nombreux pour partager cette magie de Noël !!!

Une photographe professionnelle a pu immortaliser ces rassemblements familiaux et ainsi, clôturer ce moment de douceur...

Merci à vous, bénévoles, parents et familles d'avoir partagé avec nous cette fête en l'honneur de nos enfants.

Et.... ils continuèrent à vivre heureux, jusqu'à la prochaine aventure associative Jumeaux et plus 91 !!!

Pour toute l'équipe, Claire.



Malgré un temps particulièrement désagréable, le loto du 13/10/2012 a bien eu lieu, réunissant plusieurs familles de l'association à l'abri de la pluie dans la salle kergomard de Bretigny sur Orge. Petits et grands ont pu participer en ce samedi après midi et gagner les nombreux lots mis en jeux grâce à la générosité de nos partenaires.

Le gros lot, un superbe vélo, a été remporté par Benjamin et Tiffany Lenoir qui posent fièrement devant pour la photo souvenir.

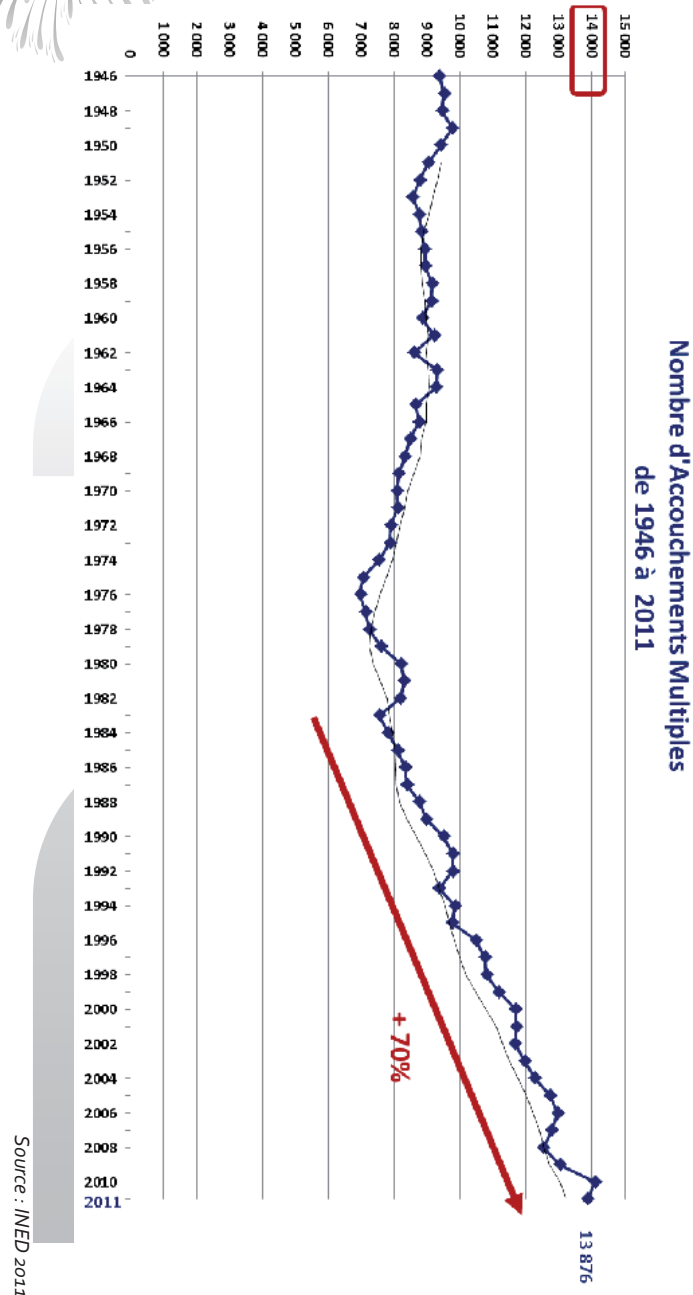
C.M.

les Bonnes Affaires de l'Assoc'

Surveillez bien vos boites mails, votre association fouine pour vous trouver des bons plans!

Restez connecté!!!

A venir : entrées parcs d'attractions, journées portes ouvertes à la ferme, animations festives.....



13876 ACCOUCHEMENTS MULTIPLES EN 2011

Vous trouverez ci-dessous les modalités de fonctionnement de notre bibliothèque. Le prêt de livre est exclusivement réservé aux adhérents de notre association.

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Chaque famille peut emprunter gratuitement 2 livres pour une durée maximale de 1 mois.

Une caution de 30 euros par livre devra être versée lors de l'emprunt. Elle sera rendue au retour de tous les livres empruntés. Tout livre non rendu, perdu, détérioré ou rendu illisible devra être remplacé ou remboursé. En cas de retard de plus d'un mois, nous nous verrons dans l'obligation, après deux rappels de notre part, d'encaisser le chèque de caution.

L'emprunt d'un livre implique l'acceptation du présent règlement.

Si vous souhaitez venir emprunter un livre ou consulter sur place, nous sommes à votre disposition au local en même temps que les permanences pour la mise à disposition du matériel.

Si vous souhaitez être conseillé dans votre choix ou en savoir plus sur un ouvrage en particulier, contactez Christine Marty à l'adresse suivante: mesoke.bd@gmail.com

Parmi ces ouvrages vous trouverez les titres suivants :

- Le mystère des jumeaux de Marie- Noelle Himbert – Nils Tavernier
- Les jumeaux à l'adolescence, l'aventure de Muriel Decamps
- Un toit pour trois de Florence Caen
- Jumeaux de sexe différent de Claire Saluy
- Les jumeaux, le couple et la personne de René Zazzo
- Les jumeaux de Catherine Dolto – C. Faure-Poire
- Les jumeaux du roi de Nicole Schneegans
- Les jumeaux, mission possible de Gisèle Séguin
- J'attends un enfant de Laurence Pernoud
- Odyssée de la vie de Evelyne Cosquer-Fery
- Les jumeaux et multiples de 3 à 18 ans de Christine Boglini Tinglof
- Des jumeaux, quelle aventure de Muriel Decamps
- La collection de Tom et Lou de Sophie Faudrais
- La collection de Zoé et Théo de Catherine Metzmeier – Marc Vanenis



AUTOUR DE BÉBÉ

Zac de la Croix Blanche— 3/5 rue de la Remise Neuve 91700 Ste Geneviève des bois / 01.69.25.00.31 - <http://www.autourdebebe.com>
Remise en magasin de 15% sur le 1er article et 20% sur le 2eme article identique, même remise sur la liste naissance (hors promotions et soldes).

A-QUI-S

BP 60018—64320 Bizanos / 08.73.58.15.75 - <http://www.a-qui-s.fr>

Code : Jumeaux et plus 91

Fabrication d'étiquettes personnalisées pour vêtements, chaussures etc.

Remise de 10% pour commandes groupées à laquelle s'ajoutera 5%, soit 15% sur tous nos produits. La commande devra comporter au moins 6 produits.

Pas de frais de livraison

KIDIMARK

<http://www.kidimark.com>

Boutons personnalisables pour marquer les vêtements des enfants.

Frais de port offert pour l'achat de 2 packs.

Code : ajp91 dans la case «vous êtes le parrain»

une reversion est faite à l'association en fonction des achats des adhérents.

MADELEINE BIJOU

catalogues, calendriers et bons de commandes à demander par mail à claradine@gmail.com.

JEFF DE BRUGES

offres de paques, catalogues et bon de commandes par mail, claradine@gmail.com; 30% de remise



L'arrivée de deux, trois bébés ou plus nécessite souvent un grand besoin en produits de puériculture, mais courir les magasins avec eux relève de la mission impossible... Alors quoi ?

La **Centrale des Multiples (CDM)** est une centrale d'achat vous permettant de commander facilement couches, aliments pour bébés, produits de parapharmacie en grandes quantités ainsi que des équipements de puériculture, et de vous faire livrer à domicile en quelques jours seulement.

A l'origine, M. & Mme LALLIER se rendent compte à la naissance de leur jumelles en 1994 que rien n'est prévu pour faciliter l'achat de tout le matériel. Ils développent ce marché, et créent la CDM à Saint-Martin-en-Boulogne en 1997.

Pourquoi commander chez CDM ?

Partenaire commercial totalement indépendant de la **Fédération Jumeaux et Plus**, elle propose des tarifs préférentiels négociés pour notre association, avec des remises allant de **5 à 25%**. La CDM propose également des conseils de professionnels, le paiement en plusieurs fois, et la **livraison à domicile** !

Enfin, quand vous commandez, la CDM participe à la vie de votre association départementale en subventionnant diverses manifestations et en défendant les intérêts des parents d'enfants multiples !

Comment commander ?

Tout d'abord, il vous faut le **code d'accès transmis lors de votre adhésion**. N'hésitez pas à le redemander auprès des administratrices de l'association si besoin.

Vous pouvez passer vos commandes par téléphone **03.21.30.25.17** ou par internet à **www.centraledesmultiples.com**

Lors de votre livraison, vous trouverez de nouveaux bons de commande joints à vos colis.



BON DE PARTICIPATION à la Bourse aux Vêtements

Le samedi 23 mars 2013 à 15H (lieu à déterminer)

N° Adhérent 2013 : Mme-M. :
Téléphone fixe: E.mail :

Retour du bon de participation avant le 12 mars à :
Mme Anne BANSARD 16 square Jean Racine 91130 RIS-ORANGIS

BON DE PARTICIPATION à la Réunion d'Information

Le jeudi 7 février 2013 à 10H à Brétigny s/ Orge

N° Adhérent 2013 : Mme-M. :
Téléphone fixe: E.mail :

Retour du bon de participation avant le 31 janvier à :
Mme Isabelle ROUGERIE 2 rue Magellan 91170 VIRY-CHATILLON



A vos crayons de couleurs !

Du 4 février au 25 mars, un concours de dessin est organisé par votre association.

Le thème de ce concours? « **Dessine ta famille!** »

Alors si vos enfants ont entre 4 et 12 ans, n'attendez plus, envoyez-nous leurs dessins !

Etape 1 : Du 04 au 24 février, envoyez-nous vos dessins à l'adresse suivante : **Mme Christine MARTY** 1 rue Pierre de Coubertin 91120 Palaiseau et n'oubliez pas de joindre une fiche de renseignements avec votre nom, votre numéro d'adhérent, le prénom de l'enfant ayant réalisé le dessin ainsi que son âge et votre adresse postale.

Etape 2 : du 25 février au 25 mars, 16h, vous votez pour les 30 plus beaux dessins choisis par l'équipe de Jumeaux et plus! Pour voter, vous devez être inscrit sur facebook, demander à entrer sur la page de l'association (...) et là, vous pourrez ouvrir l'album nommé «Concours de dessins 2013» Une fois sur l'album, vous pourrez voir les différents dessins et voter pour celui que vous préférez en cliquant sur le bouton « J'aime » situé juste en dessous.

Les trois dessins avec le plus de « J'aime » **lundi 25 mars à 16h** remporteront un cadeau. Ils seront bien sûr publiés dans le prochain Prise Multiple.

Alors, à vos crayons !



L'équipe de l'association Jumeaux et plus 91
vous souhaite à tous



une très bonne année



2013